



St-Hyacinthe, le 15 février 2018

**À TOUS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
ET/OU RESPONSABLE DU SECTEUR DES GRAINS**

**Objet : Surcharge de carburant (Semaine du 26 février 2018)**

---

---

Bonjour,

Veillez être avisé par la présente que les taux de transport par camion seront majorés de **29.5 %** à compter de **lundi 26 février 2018**.

Cet ajustement pourra et sera modifié **à la hausse** ou **à la baisse** de façon hebdomadaire selon le prix du baril de pétrole, et de l'indice du FCA « Freight Carriers Association of Canada ». Pour l'instant, il s'applique seulement aux nouveaux contrats « livrés » qui seront négociés après le **26 février 2018**, les anciens contrats restent pour l'instant inchangés.

Nous regrettons les inconvénients que ces changements peuvent entraîner et nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.

**Barbara Boutin**

Superviseure transport et logistique  
Transport and logistics supervisor  
Secteur des grains/ Grain sector